

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	16.07.2026	CV-26.403	6.1	
	REGISTRE DES ARRETES DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			



OBJET :

**ETANGS DU CHATEAU
ACTIVITES PECHE ET
NAUTIQUES INTERDITES**

DL
TM

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et suivants,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté municipal SA-04.354 du 20 décembre 2004 modifié réglementant les accès aux squares et jardins publics,

CONSIDERANT que les températures élevées de ces dernières semaines ont fait diminuer le niveau de l'eau et le taux d'oxygène dans l'eau,

CONSIDERANT la souffrance de la faune et de la flore,

CONSIDERANT dès lors qu'il convient d'interdire toute activité sur les étangs et les douves du château afin de prévenir les atteintes à l'environnement sauvage,

A R R E T E

ARTICLE 1 – INTERDICTION

A partir de ce jour, toutes les activités de pêche et nautiques sont INTERDITES sur les étangs et sur les douves du château.

L'interdiction sera levée par voie d'arrêté lorsque le niveau des eaux sera revenu à la normale.

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglo, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 – RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	16.07.2026	CV-26.403	6.1	
	REGISTRE DES ARRETES DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 4 - EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le seize juillet deux mille vingt-six

La Maire-Adjointe
Chargée de l'Ecologie



[Signature]
Chantal GAUMER

Diffusion le : 17 JUIL. 2026	
Recueil des Actes Administratifs Municipaux Commissariat Centre de Secours Principal	Publication Maire-Adjoint délégué DSP COM (MM-BB) CULT (CM) DEP (MB) SEV (BL) RSG (TD) Police Municipale O. HOUDAYER RPO (RG) Service Citoyenneté et vie quotidienne